L'ECHO DE MANITOBA

JEUDI, 12 OCT. 1899.

Toutes communications concernant la rédactions devront être adressées à M. D'HELLENCOURT, Rédacteur, Boite 1309, WINNIPEG, MAN.

## MGR. FALCONIO

Mgr. Falconio, le délégué apostolique du Saint Siége au Canada, est débarqué le premier octobre, dans l'antique métropole de l'église catholique au Canada, à Québec, berceau vénéré de notre Sainte Religion sur la terre d'Amérique.

Mgr. Falconio à reçu du clergé et de la population de la cité catholique un accueil digne en tous points des sentiments de foi, de vénération et de soumission envers le Saint Siége, qui sont ceux des nobles fils de la nouvelle France toute entière.

D'un bout à l'autre du Canada, le délégué apostolique peut être assuré de recevoir de la part du clergé catholique et des fidèles, d'aussi chaleureux et respectueux hommages.

Tous accueillent sa venue, comme une preuve nouvelle de l'intérêt particulier que Rome porte à l'église canadienne.

La présence de Mgr. Falconio parmi nous en qualité de légat apostolique est tout particulièrement pour la minorité Manitobaine, l'heureux présage du triomphe final; c'est un gage nouveau dont se fortifient nos espoirs.

La réputation de sagesse, de prudence, qui accompagne le nouveau délégué; la confiance dont l'honore le St. Père, tout nous autorise à placer en son œuvre future l'espérance du succès le plus complet.

Echo fidèle de la pensée du chef de l'Eglise, Mgr. Falconio sera le phare qui nous permettra d'atteindre le port sans encombre.

Nous saluons son arrivée parmi nous comme le gage certain d'une cohésion encore plus absolue de tous les fidèles autour de leurs évêques; certains d'être sans conteste dans la voie droite, tous nous marcherons avec confiance et obéissance dans la direction qu'il voudra bien nous faire connaître.

## Ou en est Exactement la Question ?

Neuf fois déjà les bois ont reverdi, les prés ont refleuri, neuf fois l'hiver a revêtu la terre de son blanc linceuil, neuf fois le sol s'est couvert de moissons dorées; les événements se sont succédés apportant chacun une pierre au monument de l'histoire; les berceaux et les tombes se sont ouverts, les uns à la vie, les autres à la mort; l'humanité, suivant la loi immuable imposée par le Créateur, a continué son évolution vers le progrès, par le mal, comme par le bien; seul un petit groupe d'individus, murés dans la tour d'ivoire, où ils se sont enfermés depuis 1890, prétend rester réfractaire à l'évolution des hommes et des choses.

Pour eux la terre a cessé de tourner depuis lors; le présent n'est qu'un mythe sans valeur, l'avenir une énigme sans intérêt, le passé seul, les retient et les fascine.

Ils sont figés, cristallisés dans une idée fixe, dans une formule intangible, immuable qui à leurs yeux constitue le criterium infaillible.

Volontiers M Bernier le chef de ce groupe s'écrierait avec le poète:

"Et s'il n'en reste qu'un je serais celui-là."

D'aucuns se plaisent à voir dans cette attitude une certaine grandeur, tandis que d'autres au contraire suspectant à tort ou à raison la sincérité de cette attitude, ne veulent y voir qu'un entêtement coupable.

En tant qu'opinions individuelles, nous serions pour notre part tout disposés à respecter ces convictions personnelles.

Chaque homme est libre de son opinion, et lui seul en porte la responsabilité.

Le malheur est que MM. Bernier et consorts prétendent imposer leur manière de voir à une certaine partie de leurs concitoyens; ils aspirent à diriger la politique de la minorité; dès lors nous avons le devoir impérieux de nous opposer à leurs efforts de propagande, car si jamais leur politique néfaste devait prévaloir ce serait pour la cause sacrée, que nous avons tous à cœur de voir triompher, le signal certain de l'irréparable défaite. Telle est du moins notre intime conviction.

Depuis plusieurs mois toute la politique de nos adversaires pivote autour d'une formule érigée par eux en axiome "Renverser le gouvernement Greenway."

Ils reviennent sans cesse à la charge donnant tantôt pour raison, le devoir absolu de venger les droits méconnus, tantôt la nécessité de faire justice du coupable, impénitent selon eux, tantôt enfin l'obligation de ne point se déjuger en allant voter pour un gouvernement contre lequel deux fois déjà la minorité a affirmé son hostilité.

Il est facile de voir par là que la politique de M. Bernier s'appuie exclusivement sur le passé; l'hon. sénateur Bernier et son organe "Le Manitoba" pensent et parlent comme si depuis 1890 aucun changement n'était survenu; leur conception de la question est restée celle, qu'à bon droit d'ailleurs, ils ont adoptée au lendemain de la loi scélérate, en un mot ils se refusent à admettre que les conditions aient changé depuis lors; pour eux la question, aujourd'hui comme comme hier ne comporte qu'une "seule ligne de conduite déterminée et exclusive."

Or c'est là une conception condamnée par Notre Saint Père le Pape lui-même:

"Toutefois, comme le but que l'on s'est proposé d'atteindre et que l'on doit atteindre en effet, n'impose pas une ligne de conduite déterminée et exclusive, mais en admet au contraire plusieurs, comme il arrive d'ordinaire en ces sortes de choses, il s'ensuit qu'il peut y avoir sur la marche à suivre une certaine multiplicité d'opinions egalement bonnes et plausibles." (Encyclique "Affari vos.")

Notre confrère n'aime pas que nous lui rappelions l'encyclique, mais ne lui en déplaise, dans le dédale inextricable au milieu duquel chemine aujourd'hui la Question des Ecoles, nous avons la ferme volonté de nous laisser uniquement guider par la voix du Pontife infaillible.

Or nous pensons avec Mgr Bégin que:

"Il ne s'agit pas de revenir sur un malheureux passé." (Lettre pastorale de Mgr Bégin.)

De ce passé nous ne voulons retenir qu'une chose, savoir: qu'une loi néfaste a lésé les droits de la minorité, a créé une situation dont souffrent nos frères.

Notre but unique doit donc être de travailler, à réparer l'injustice commise, à obtenir justice entière; cela seul nous préoccupe.

Et toute la question se résume alors en ceci: quelle est pour arriver à ce but la meilleure marche à suivre?

Vous prétendez vous, qu'il n'y a qu'une seule solution, qu'une seule attitude, celle qui a prévalu dans le passé; vous allez même plus loin, vous affirmez que tout changement équivaudrait à un désaveu; ce serait, dites-vous, exposer la minorité au reproche de s'être déjugé.

Rien n'est plus faux à notre avis; il ne s'agit pas aujourd'hui de discuter le plus ou moins de mérite de l'attitude suivie par le passé, il ne s'agit pas de l'absoudre ou de la condamner, le St Père s'est prononcé à cet égard, mais uniquement de savoir s'il ne s'est pas produit depuis lors des faits nouveaux, qui exigent un changement dans la direction à donner au gouvernail.

Votre erreur, permettez-nous de vous le dire sans acrimonie, consiste à faire une question personnelle de ce qui est uniquement une question d'intérêt général; nous voulons croire à votre sincérité, nous voulons croire même à votre indépendance des partis politiques, mais vous semblez vous considérer comme le champion de la cause de l'intransigeance, vous vous regardez comme l'archange Gabriel, chargé de punir le dragon Greenway; et comme tel vous vous refusez à remettre ce glaive au fourreau, ce qui à vos yeux équivaudrait à votre mise à la retraite.

Vous avez glisser sans vous en apercevoir de la conviction à l'entêtement.

Ne vous rappelez-vous pas cette maxime de LaBruyère:

"Rien ne ressemble mieux à la vive persuasion que le mauvais entêtement; de là les partis, les cabales, les hérésies."

Il y a pourtant tout près de vous, des exemples illustres qui auraient dû vous montrer clairement la route à suivre et vous faire souvenir que la véritable sagesse consiste à savoir modifier sa conduite suivant les circonstances.

Vous qui faites profession de sentiments chrétiens, livrez-vous à votre examen de conscience et voyez s'il n'entre pas beaucoup d'orgueil dans votre attitude actuelle.

Quoi qu'il en soit, une chose doit dominer et domine effectivement pour nous, toutes les questions de personnes ou de parti: "le triomphe de la minorité," et pour y arriver nous avons le droit et le devoir "de peser mûrement ce qu'exigent les circonstances, de déterminer ce qu'il y a de mieux à faire." (Encyclique Affari vos.)

Quelles sont donc, les circonstances du moment?

Dans quelques mois d'ici la minorité manitobaine va être appelée à voter pour l'un des candidats en présence, Greenway ou H. J. Macdonald.

Quoi que vous affirmiez, il est erroné de prétendre que "la seule politique tangible sur laquelle notre jugement peut s'exercer c'est celle de M. Greenway."

Vous faites là en vérité un piètre compliment au candidat de votre choix; si M. Macdonald n'a guère de passé politique, il y a cependant des déclarations fort nettes et fort précises, de lui, depuis son entrée en campagne; il y a, en outre, le passé de ceux qui suivent dans son sillon; il y a les votes, les attitudes, les déclarations du parti conservateur depuis 1890; enfin il y a la plateforme adoptée cet été par le parti conservateur.

Or de toutes ces choses, il ressort clairement que le parti conservateur provincial est nettement hostile à toute concession ultérieure, bien plus ce parti affirme non moins nettement son intention de faire appliquer dans toute sa rigueur la loi de 1890.

Ne sommes-nous pas en droit de suspecter votre sincérité lorsque vous gardez un silence absolu sur ces faits indéniables, lorsque surtout nous voyons le jeune directeur du "Manitoba," candidat dans Saint-Boniface, apposer sa signature au bas d'une plateforme qui volontairement ignore la Question des Ecoles.

En un mot, comme vous l'avouez vous-mêmes, vous ne demandez qu'une chose à M. Macdonald: renverser Greenway. Pour le reste, vous savez qu'il est inutile de lui en parler, car il est nettement hostile aux espoirs de la minorité.

Une seule chose pourrait peut-être justifier cette alliance insensée: la nécessité de se débarrasser à tout prix de Greenway, de parer à un péril menaçant, en un mot, entre deux maux de choisir le moindre.

Vous affirmez ce péril, et tous vos efforts s'épuisent à tonner contre Greenway persécuteur, Greenway l'ennemi acharné, Greenway le tyran.

Vous affirmez sa mauvaise volonté persévérante, vous allez plus loin, vous niez même la bonne volonté du gouvernement Laurier.

Or pour vous répondre, point n'est besoin d'entrer dans la discussion des faits, il nous suffira de vous rappeler ces deux passages de l'encyclique

"Les hommes qui sont à la tête du gouvernement fédéral et du gouvernement de la province ont déjà, pris certaines décisions en vue de diminuer les griefs d'ailleurs si légitimes des catholiques du Manitoba. Nous n'avons aucune raison de douter qu'elles n'aient été inspirées par L'AMOUR DE L'ÉQUITÉ ET PAR UNE INTENTION LOUABLE."

Et plus loin:

"Cette confiance (dans le le triomphe final) s'appuie surtout sur la bonté de leur cause (aux catholiques), ensuite sur L'ÉQUITÉ ET LA SAGESSE de ceux qui tiennent en mains le gouvernement de la chose publique."

Et depuis, nous avons eu des preuves certaines, indéniables, de cette bonne volonté.

Nous pourrions au besoin, pour corroborer notre témoignage, citer l'opinion des autorités ecclésiastiques elles-mêmes, et non des moindres.

Croyez-vous vraiment faire œuvre de modération et de justice en cherchant à substituer ainsi vos parti-pris, aux intentions réelles.

Ce qu'a fait Greenway dans le passé, nous ne l'oublions pas plus que vous; l'équivoque n'est pas permise, l'attitude des députés libéraux français en 1890 ne laisse subsister aucun doute possible, leur indépendance s'est trop nettement affirmée alors. Le triomphe ou la chute de Greenway ne nous intéresse qu'en tant qu'il y affecte la cause de la minorité.

Par exemple, notre juste ressentiment de l'injustice soufferte ne nous empêche point de méconnaître les preuves indéniables de sa bonne volonté à notre égard en ces dernières années.

Ces preuves, vous les niez, vous niez toute concession, ou quand vous ne pouvez faire mieux vous en niez l'efficacité.

Vous cherchez à discréditer les octrois que touchent nos écoles, vous vous récriez contre la formule à laquelle la loi contraint les instituteurs, mais de quel droit osez-vous déclarer néfaste, inacceptable, insupportable ce que l'autorité diocésaine a jugé bon d'accepter, ce que le Pape lui-même à autorisé?

Le Docteur infaillible qui est-ce donc? Le Pape ou M. Bernier?

Vous tentez encore pour servir votre cause de ramener sur le tapis les récents incidents survenus dans certaines écoles de Lorette! la seule conclusion à en tirer c'est que nous avons à faire un peu partout à des fanatiques, et que le devoir de tout ami sincère de la minorité de tout homme sage est d'éviter soigneusement tout ce qui peut permettre à la malveillance de ces fanatiques de s'exercer à notre détriment.

Vous ne pouvez apporter aucun acte d'hostilité du gouvernement Greenway contre la minorité en ces derniers temps.

Bien loin de là, ces concessions que vous niez malgré l'évidence; parceque vous savez bien que le jour où vous serez forcé de les reconnaître, tout l'échafaudage sur lequel repose votre politique actuelle, s'écroulerait aussitôt; ces concessions, elles ont été reconnues officiellement par Mgr Langevin à Ste. Anne et à Lorette.

Faudra-t-il ici encore substituer vos assertions à celles de notre Archevêque?

Qui est juge de la réalité de ces concessions, est-ce M. Bernier ou Monseigneur Langevin!

Nierez-vous, l'existence d'un inspecteur d'école catholique! Nierez-vous la présence dans le bureau d'éducation d'un membre catholique?

Nierez-vous les octrois aux écoles de nos paroisses? Nierez-vous les livres accordés par le bureau d'éducation? Nierez-vous enfin les amendements de 1897 à la loi scolaires?

Est-ce que ce ne sont pas là des faits nouveaux des satisfactions partielles? Et ces faits là ne sont-ils pas suffisants pour justifier un changement d'orientation dans la direction de notre politique?

La question n'est pas pour nous de discuter le plus ou moins de valeur de ces concessions, nous laissons ce soin à l'autorité religieuse; nous n'avons pour nous qu'une seule chose à considérer; la réalité de ces satisfactions partielles.